

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Chabot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

**Location Rochette inc. – 612 rue des Moissons, lot no 6 354 512**

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence unifamiliale jumelée 1 étage avec garage attenant, Location Rochette inc. ne peut respecter les normes relatives à la marge de recul avant, conformément à celles prévues au règlement de zonage.

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul avant	5 mètres	6 mètres minimum

**Location Rochette inc. – 614 rue des Moissons – lot no 6 354 511**

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence unifamiliale jumelée 1 étage avec garage attenant, Location Rochette inc. ne peut respecter les normes relatives à la marge de recul avant, conformément à celles prévues au règlement de zonage.

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul avant	5 mètres	6 mètres minimum


**Monsieur Alexandre Tardif, 169, route Coulombe, lot 3 028 788**

Dans le but d'obtenir un permis pour la construction d'un garage résidentiel en cour arrière, Monsieur Tardif ne peut respecter les normes relatives à la hauteur et à la superficie du garage, conformément à celles prévues au règlement de zonage .

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Hauteur	5 pieds de plus que la résidence	La hauteur du garage ne peut excéder la hauteur de la maison. La hauteur du garage se mesure en termes d'altitude
Superficie	95,17 m.c. (1 024 p.c.) (110 p.c. de plus)	La superficie ne doit pas dépasser 85 m.c. (914 p.c.)

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 6 juin 2022, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille vingt-deux (2022).

  
Louise Chabot,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim